

TRIBUNAL DU TRAVAIL DE NAMUR

Rôle TT n° RR

Médiateur : C.P.A.S.

né le  
née le  
Le 03 février 2014

**REQUETE EN AUTORISATION D'ACCEPTATION D'HERITAGE**

A Madame la Présidente du Tribunal du Travail  
De et à Namur

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER RESPECTUEUSEMENT :**

Le Centre Public d'Action Sociale, dont les bureaux sont établis  
, agissant en qualité de médiateur de dettes de Monsieur B , né le 1964 et Madame  
née le domiciliés à

Désigné à ces fonctions par ordonnance de Madame le Juge du Travail en date du 6/04/2012.

Attendu que Madame marraine de Monsieur est décédée le 28 octobre 2013.

Que la succession est, suivant testament olographe de Madame recueillie pour la totalité par Monsieur

Que la succession comporte 3 comptes bancaires pour une valeur globale de 39.054,21 € et du mobilier de faible valeur.

**A CES CAUSES,**

**Le médiateur Vous prie, Madame la Présidente du Tribunal du Travail, de bien vouloir :**

- Autoriser Monsieur à accepter purement et simplement l'héritage de sa marraine Madame
- Désigner le Notaire P de résidence à qui sera chargé de procéder aux opérations d'ordre et de verser les sommes revenant au médié sur le compte de médiation.

**ET VOUS FEREZ JUSTICE,  
SALUT ET RESPECT.**

, le 3 février 2014.

Le Directeur Général

Le Président

**Annexe :** Projet de déclaration de succession.